

LOI DES PENSIONS

APPLICATION À CERTAINS MEMBRES DES FORCES
CANADIENNES DANS LE ROYAUME-UNI—MO-
DIFICATION DU PRINCIPE ET DE LA MANIÈRE
DE PROCÉDER

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) propose la troisième lecture du bill n° 17, modifiant la loi des pensions.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Avant l'adoption du bill en troisième lecture, je désire poser au ministre une question que m'inspire la réponse qu'il m'a faite hier relativement à l'assurance des anciens combattants. Le ministre a dit:

Le comité n'a pas encore étudié la question de l'assurance des soldats; on présentera sans doute des vœux à ce sujet.

Je désire savoir si le comité va se réunir et formuler des vœux au cours de la présente session. Je voudrais aussi me renseigner au sujet des secours accordés aux vétérans du Nord-Ouest.

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne puis vraiment pas dire si le comité spécial présentera des recommandations. Il en jugera lui-même. Je ne saurais dire en ce moment ce que seront ces propositions.

M. CHURCH: Je remercie le ministre.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Etant donné que je n'ai pu assister hier à l'examen de ce bill et que je suis membre du comité des pensions, je désire parler brièvement sur ce sujet.

Je tiens tout d'abord à relever une assertion faite ici par le chef du groupe des créditistes (M. Blackmore). Il a dit que le rapport du comité constitue une déplorable trahison de la cause des anciens combattants. Ayant passé plusieurs heures à siéger comme membre du comité et écouté d'une oreille sympathique les mémoires si bien présentés par les délégués d'un grand nombre d'associations d'hommes et de femmes, je tiens à déclarer que c'est là une atteinte absolument injustifiable à l'intégrité du comité qui était composé presque exclusivement d'anciens combattants et qui a apporté une attention sympathique aux problèmes des anciens soldats. A titre de membre de ce comité, je suis fort blessé de cette accusation fautive et injustifiée.

Le ministre des Pensions a déclaré hier que 12,786 hommes ont été licenciés comme incapables au service depuis le commencement de la guerre, et que, de ce nombre, 687 ont obtenu des pensions. Je me demande si la Chambre se rend bien compte de ce que cela signifie. Il faut en conclure que les examens médicaux

ont été fort inefficaces. Les services de santé doivent en être tenus responsables. Je crois avoir raison de m'exprimer ainsi, car j'ai eu le grand avantage de connaître ce qui est arrivé pendant la dernière guerre et ce qui s'est également produit, je regrette de le dire, au cours de celle-ci. Au début des hostilités actuelles, on a négligé de radiographier la poitrine des recrues, de sorte qu'un grand nombre de cas de tuberculose au premier stage se sont révélés parmi les soldats. Il a fallu réformer les gens ainsi atteints, et ils resteront, je le crains, à la charge des contribuables pendant longtemps.

En second lieu, je traiterai une question connexe, celle des dossiers. J'ai fait à la Chambre certaines remarques il y a quelques mois concernant la nécessité d'établir des dossiers exacts, en me fondant sur ce que j'avais observé pendant la dernière guerre. Ainsi que les honorables députés le reconnaîtront, c'est une question d'une importance vitale, et je désire demander au ministre de la Défense nationale ou plutôt, puisqu'il est absent en ce moment, au ministre de l'Air (M. Power), de veiller à ce que l'on conserve les dossiers avec le plus grand soin. En effet, après un laps de deux ans, la commission des pensions n'a que le dossier d'un soldat pour se guider dans la fixation de sa pension.

Le bill que nous discutons maintenant en vue de la troisième lecture représente l'opinion bien arrêtée de la majorité des membres du comité, qui avaient tous à cœur de traiter aussi bien que possible les anciens combattants et leurs ayants droit. Il ne faut cependant pas oublier que nous avons des obligations envers les contribuables. A n'en pas douter, ce projet de loi est bien préférable à toute loi antérieurement adoptée, et il permettra de redresser plusieurs des griefs signalés au comité. J'ai remarqué que trois ou quatre membres qui ont parlé hier ont soulevé des objections sur certains points. Personne ne tient plus que moi à accorder le meilleur traitement possible aux anciens combattants de la dernière guerre et à ceux qui nous reviendront après la guerre actuelle. J'ai beaucoup de sympathie et de respect à leur égard, et j'ai lieu de croire qu'ils seront contents des dispositions que nous avons pu inclure dans le bill. Car, s'il ne comble pas toutes leurs demandes, c'est au moins un effort sérieux et sympathique en vue de leur rendre justice.

En terminant, je rends hommage à la courtoisie et à la compétence indéfectible du président du comité; j'espère que le présent comité continuera d'exister sous sa présidence, durant la guerre actuelle, afin qu'on puisse, en tout temps, renvoyer au comité toutes les questions non résolues qui pourraient surgir.